

Objet : Conseil de département DETS (visioconférence)

Date : 25 mars 2021

Rédacteur(s) : Sonia Castrale-Bela

Présents : C. Almeida, C. Bergerot, V. Bertille, S. Bradburn, L. Brunet, E. Burgaud, E. Chagnaud, B. Drevet, E. Dubesset, P. Fleury, L. Guerlain, T. Herran, B. Lavaud-Legendre, N. Llestá, S. Martin, I. Monteils, S. Niquèze, M. Padilla, L. Petit, M. Portillo, M. Tissier, S. Tournaux.

Représentés : C-M. Alves, J. Lagoutte, M. Chanut, F. Quéré, F. Julienne, K. Van Den Bergh.

Excusés : E. Bonis, R. Hubert, M. Lamarche, C. Le Guay.

Ordre du jour

- 1- AAP Jeunes Chercheurs (auditions)
- 2- Soutien aux publications
- 3- COMS
- 4- Approbation du compte rendu du précédent conseil
- 5- Questions diverses

Monsieur Olivier Décima préside la séance.

Début de la séance 9h03.

1- AAP Jeunes Chercheurs (auditions)

Dans le cadre de l'AAP Jeunes Chercheurs du département, deux projets sont soumis aujourd'hui.

Les porteurs viennent présenter leur projet avant d'échanger avec les conseillers, le tout pendant une dizaine de minutes.

Les auditions ont lieu selon cet ordre :

Projet « workshop » pluridisciplinaire, intitulé « Défense des libertés face aux transformations technologiques » porté par Mattéo BARTOLUCCI (ILD), Yoann NABAT (ISCJ), et, Kieran VAN DEN BERGH (COMPTRESEC). Une demande de soutien au département de 3500 €.

Présenté par Mattéo Bartolucci et Kieran Van Den Bergh.

Projet intitulé « L'impact de l'Union européenne dans le basculement illibéral en Europe centrale et orientale ». Étude des cas polonais, roumain et serbe. Porté et présenté par Pauline SOULIER (IRM), et, Valentin LESFAURIES (CERCCLE). Une demande de soutien au département de 6000 €

Suite aux échanges avec les conseillers et les porteurs, Olivier Décima Directeur du département propose de passer au vote des AAP jeunes chercheurs.

Faisant partie du comité scientifique du projet sur les transformations technologiques madame Marie Padilla ne participe pas au vote concernant le premier projet.

Le premier projet intitulé « Défense des libertés face aux transformations technologiques » avec une demande au département de 3500 € est un projet intéressant, avec un effet structurant. La démarche est réfléchie, et l'organisation déjà éprouvée (manifestation organisée en 2020).

Le second projet intitulé « L'impact de l'Union européenne dans le basculement illibéral en Europe centrale et orientale » avec une demande au département de 6000 € est également un projet intéressant avec un effet structurant un peu moindre, mais existant.

Les membres du conseil sont sensibles aux éléments présentés par les porteurs et saluent ces projets ambitieux, mais qui manquent de maturité, et de méthodologie, selon eux.

Ils soulignent le manque de structuration, l'absence d'un programme prévisionnel, et, également un besoin d'accompagnement qui est réel pour ces doctorants.

Avis partagé par monsieur Olivier Décima qui rappelle que madame Isabelle Emy dans le cadre de ses missions accompagne les porteurs, et veille sur les critères de la note de cadrage (effets pluridisciplinaires et structurants), mais elle n'a pas la possibilité de les accompagner sur les budgets.

Le département doit être plus vigilant et propose à l'avenir que les porteurs de projets jeunes chercheurs se rapproches des gestionnaires de centre afin d'être mieux accompagnés sur les critères budgétaires.

Monsieur Olivier Décima indique que les demandes qui sont faites pour le second projet intitulé « L'impact de l'Union européenne dans le basculement illibéral en Europe centrale et orientale » ne sont pas finançables, du fait que les dépenses soient budgétées en 2022. Le conseil ne peut donc pas voter favorablement.

Il propose au conseil de refuser la demande de soutien, en accompagnant les porteurs pour la suite, et en les incitant à présenter le projet à l'AAP l'année prochaine.

1 abstention.

Pas d'opposition.

Le conseil vote pour refuser cette demande.

Pour le premier projet, intitulé « Défense des libertés face aux transformations technologiques » Monsieur Olivier Décima, soumet au conseil de voter favorablement au soutien de ce projet, avec cependant, la réserve du suivi de la construction plus précise du programme de la recherche.

1 abstention.

Pas d'opposition.

Le soutien demandé au département à hauteur de 3500 euros est accordé sous la réserve émise.

2- Soutien aux publications

Il y a deux demandes de soutien à la publication d'actes de colloques.

Total de ces demandes 4356 euros.

"La révocation populaire des élus", Publication des actes du colloque international organisé les 16 et 17 octobre 2019 à l'université de Bordeaux. Demandeur Charles Edouard Sénac(CERCCLE) avec une demande au département de 2000 euros.

Sujet d'actualité, implication du CERCCLE à hauteur de 550 euros, et d'une unité mixte à hauteur de 500 euros (CNRS, Université de Picardie).

Une note A et une note B ont été attribuées lors des évaluations. La première évaluation fait état d'une implication limitée de l'ILD (implication scientifique uniquement). La seconde évaluation, souligne une assez faible pluridisciplinarité.

Monsieur Olivier Décima soulève un point faible, car le CERCCLE est la seule unité du département qui finance. Comme indiqué dans la note de cadrage, il doit y avoir au moins deux unités impliquées financièrement et scientifiquement. Il rappelle également que lors de la création du projet, la note de cadrage n'existait pas. Au vu de la situation, il demande aux conseillers si le département peut soutenir ce projet, à titre exceptionnel.

« Mouvements révolutionnaires et droit constitutionnel » Publication dans une version augmentée des actes du colloque du 17 mars 2021. Les demandeurs sont Lina Megahed, et, Nicolas Pauthe. (appui du CERCCLE et de l'IRM) avec une demande au département de 2356 euros.

Sujet satisfaisant, pluridisciplinaire. Une ouverture internationale, et nationale. Une implication financière de plusieurs unités.

Ce projet a obtenu deux notes A lors des évaluations.

Suite aux discussions engagées avec les conseillers, une exception est faite pour le projet de monsieur Charles Edouard Sénac. Monsieur Olivier Décima souhaite qu'à l'avenir soit exigée une implication scientifique et administrative (humaine, ou financière) d'au moins deux unités.

Il propose au conseil de voter favorablement à la demande de soutien à la publication des actes du colloque international "La révocation populaire des élus » de monsieur Charles Edouard Sénac (CERCCLE).

Pas d'abstention.

Pas d'opposition.

La demande de soutien au département, d'un montant de 2000 euros, est adoptée par le conseil.

Il propose au conseil de voter favorablement à la demande de soutien à la Publication dans une version augmentée des actes du colloque du 17 mars 2021 intitulé « mouvements révolutionnaires et droit constitutionnel » de Lina Megahed, et, Nicolas Pauthe.

Pas d'abstention.

Pas d'opposition.

La demande de soutien au département, d'un montant de 2356 euros est adoptée par le conseil.

3- COMS (Contrats d'Objectif Moyen et de Service)

Monsieur Olivier Décima Directeur du département DETS nous donne quelques informations sur les COMS. Le MESRI a souhaité que la gestion des services de recherche dite par COMS soit généralisée. La présidence de l'université de Bordeaux a demandé à certains départements pilotes de s'engager dans ces procédures, et la direction du département DETS a souhaitée s'y associer (DETS fait partie des 3 départements pilotes, et est le seul en SHS).

La procédure est d'avoir d'abord un échange en interne (CoDir) pour l'évaluation des forces, des faiblesses, des opportunités, et des menaces.

Elle permet ensuite de nourrir un dialogue avec la présidence. Le but de cette dernière est d'arriver en quelque sorte de manière contractuelle à permettre d'avoir des ambitions en rapport avec nos moyens. Il y a une méconnaissance des difficultés de la part de la présidence, et l'engagement du département dans cette procédure, est l'occasion de les informer, et d'avoir des demandes précises.

La signature des COMS devrait avoir lieu en fin d'année.

4- Approbation du compte rendu du précédent conseil.

Le compte rendu du conseil du 23 février 2021 sera voté lors de la prochaine séance du conseil.

5- Questions diverses

Intervention de madame Isabelle Monteils relative au Prix de la recherche de l'ENM (ouvert jusqu'au 16 avril 2021) qui s'adresse aux docteurs en droit et histoire du droit de 2020. Le but de cette communication est d'en informer les jeunes docteurs, et de solliciter les Professeurs et Maîtres de conférences du département pour rapporter sur les thèses candidates.

La politique de communication du département se concrétise.

Mise en place d'une politique de remailing des informations de diffusion par mail relatives aux colloques et autres activités scientifiques.

Lancement du compte Twitter du département, qui permettra une meilleure visibilité des activités du département (les lauréats des AAP), et des unités.

Travail à la construction du site du département.

Pour toute suggestion, ou si vous souhaitez apporter des améliorations, mesdames Isabelle Emy, et, Emilie Marches restent à votre disposition.

Dans le cadre des travaux sur le site de Pessac, une inquiétude en ce qui concerne l'opération de désamiantage des locaux. Les fenêtres et portes ayant été enlevées, il est possible que des fibres d'amiante s'échappent. Le personnel pourrait y être exposés, car les séparations des travées sont une sorte de bâche qui laisse passer très clairement l'air. La seconde phase des travaux inquiète également, car elle devrait avoir lieu en une période où les fenêtres sont amenées à être ouvertes. La période des travaux devant durer 3 ans, il se pose la question

de savoir si cela ne pourrait pas porter un grave préjudice aux personnels exposés à ce type de risque. Il est impérieux d'obtenir des gages sur la sécurisation de la diffusion des poussières d'amiante dans ces locaux pendant les travaux.

Cette demande est légitime, et elle sera faite auprès des services compétents., afin de connaître les garanties qui sont offertes.

Afin que les choses soient réglées rapidement, proposition est faite de saisir en urgence le CHSCT et, le service de santé au travail

Prochaine réunion : 2021
